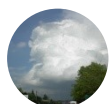


La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

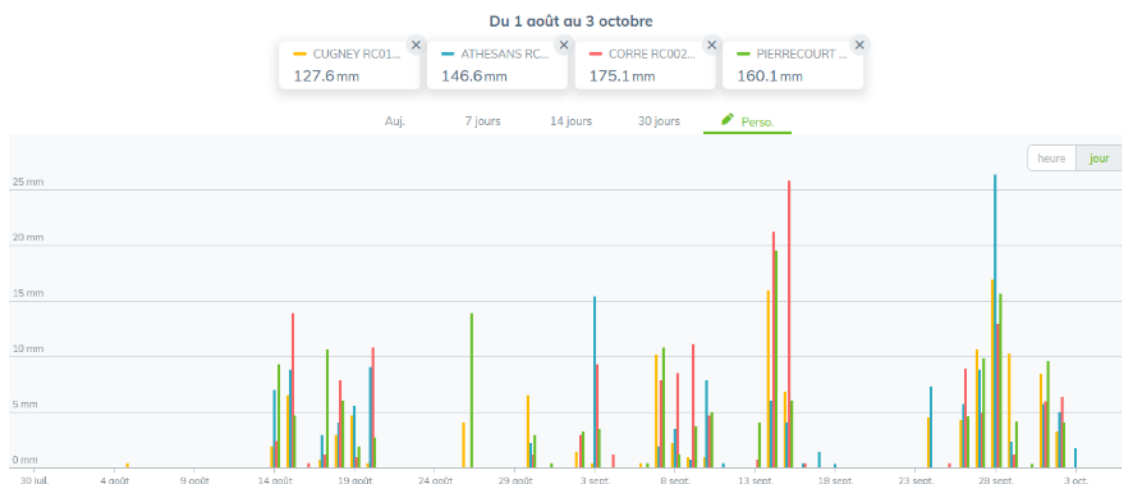
Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Il est tombé de 40 à 60 mm cette semaine sur la Haute-Saône.

Il ne devrait pas pleuvoir cette semaine. Quelques journées ventées devraient aider les parcelles à ressuyer.



Avec 16°C de moyenne à Chargey les Gray, le mois de septembre 2022 est frais : au-dessous de la moyenne des 20 dernières années.

Avec 104 mm, septembre 2022 fait partie des 2 mois les plus humides depuis 20 ans.

[Sencrop à l'essai](#)

[Pluie et températures](#)

[Prévisions saisonnières](#)





Stades et état des cultures

Les colzas sont bien développés. Avec la pluie, la douceur et la minéralisation dans le sol, ils vont poursuivre leur croissance !

Colza associé lentille sarrasin fenugrec lin – semis du 13/08



Beau colza qui n'a pas faim



Beau colza qui n'a pas faim



Colza rougissant qui a faim



Ressemis de la mi-septembre au stade 2 feuilles



DESHERBAGE

Il reste encore des parcelles avec repousses de céréales non désherbées.
Les graminées adventices lèvent massivement (ray-grass, vulpins, vulpies).

Les repousses de céréales lèvent toujours dans certaines parcelles. Les herbicides à mode d'action foliaire sont à privilégier surtout dans les zones de captage où le propyzamide (matière active du KERB) pose problème.





Conseil

En cas de fortes infestations de graminées, vulpins ou ray-grass, un passage d'anti graminée foliaire suivi d'un passage de **propyzamide** permettra d'obtenir une efficacité correcte.

Sur zones de captage, limiter au maximum l'usage du propyzamide.

- **MOZZAR** utilisable à partir du stade 2-3 feuilles à 0.25 l/ha max et à partir du stade 5 feuilles à 0.5 l/ha. Mélange avec anti-graminée + huile possible.
- **FOX, CALLISTO** à positionner plutôt à partir de fin septembre jusqu'à fin novembre
- **clopyralid** n'est réglementairement utilisable qu'au printemps (efficace sur matricaire, laiteron, chardon et légumineuses).
- Les spécialités **KERB** ou **IELO** pourront être positionnées avant des pluies significatives d'octobre à décembre.
- Voir les spectres des herbicides de post-levée : <https://www.terresinovia.fr/-/les-solutions-de-postlevee-sur-colza>
- Voir les solutions sur adventices difficiles : <https://www.terresinovia.fr/-/gestion-des-adventices-difficiles-en-colza-ammi-majus-gaillet-gratteron-chardon-marie-bleuet-erodium>

Désherbage des colzas associés : Voir bulletin N° 28

Insectes – petites altises

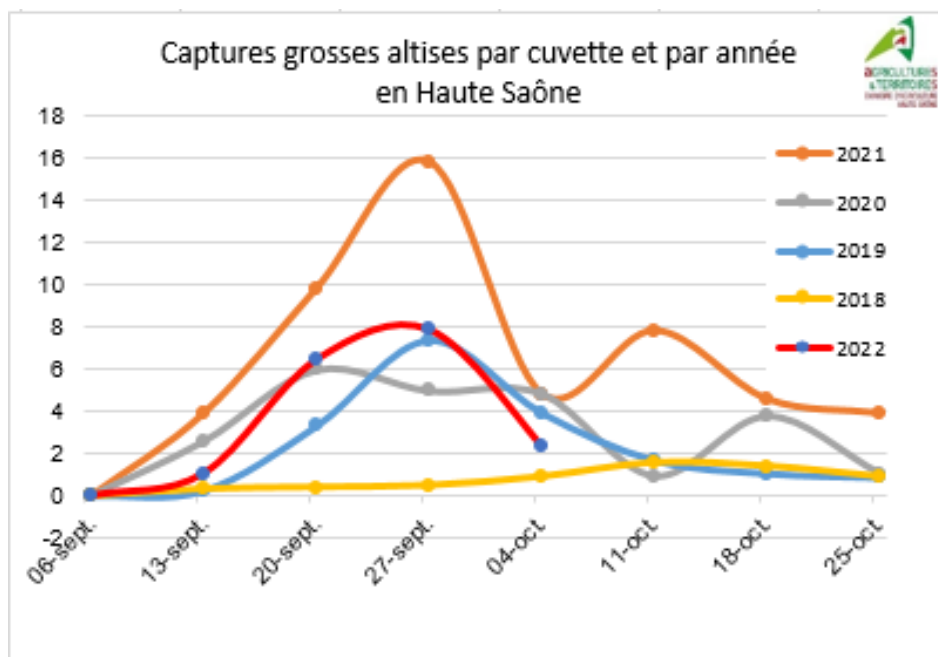
Les petites altises (altises des crucifères) se font maintenant plus rares.

Témoin sans insecticide détruit par les petites altises



Insectes – grosses altises

La météo de la semaine n'a pas été favorable à une activité intense des coléoptères.
Les captures et les dégâts sur feuilles restent modestes.



Morsures visibles sur petit colza. Ce colza ne risque pas grand-chose pour l'instant. Avec l'eau au pied et des températures douces, il s'en sortira seul.



Grosse altise grignotant une feuille de gros colza



Conseil

Pas de changement :

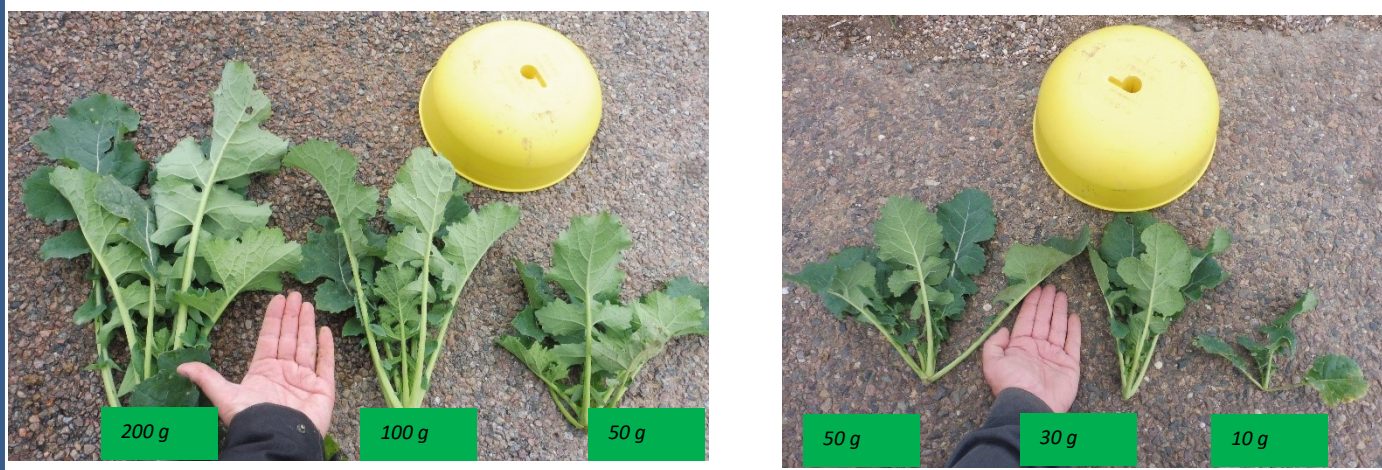
- sur gros colzas, > à 4 feuilles actuellement, ils vont poursuivre leur croissance et résister au vol de grosse altise. Pas d'intervention insecticide à prévoir. Attendre les prochains bulletins.
- sur petits colzas, moins de 3 feuilles actuellement (voir photo ci-dessous), surveillez les parcelles. **Aucun insecticide ne sera efficace sur grosses altises.** Seule la spécialité **Boravi** sera suffisamment efficace pour lutter contre les adultes et ainsi limiter les défoliations.

Pour celles et ceux qui ont encore à disposition du Boravi Wg, cet insecticide devra être utilisé avant le 1^{er} novembre et pourra être utilisé contre le charançon du bourgeon terminal. Attendre les prochains bulletins.

Un grand nombre de parcelles n'ont toujours pas reçu d'insecticides ! Les colzas bien développés cet automne ne nécessiteront pas d'intervention sauf si les infestations en larves d'altises observées courant novembre sont préoccupantes.

Pour mieux résister aux insectes d'automne, le colza doit être robuste, être poussant tout l'automne et atteindre au minimum un poids de 45 grammes par pied début décembre.

Poids des pieds de colza en gramme



Hernie des crucifères

Les dégâts sont signalés plus que les autres années.

Surveillez vos parcelles pour anticiper le choix de variétés résistantes pour les années à venir.

Gale de hernie visible sans arracher le pied.



La hernie fait jaunir le colza

La décision de remplacer la culture se fera au printemps.





GESTION DE l'interculture avant semis DE CEREALES

Les graminées lèvent et la pluie arrive au bon moment pour faire lever davantage les graminées !
Un semis décalé sera réalisé après destruction des toutes ces graminées nuisibles.
Une destruction chimique pourra être réalisée dans toutes les parcelles menées sans labour.
Si un labour est réalisé ou prévu, l'utilisation du glyphosate est interdite.

Glyphosate épandu depuis 1 semaine



Ce désherbage total a été réalisé trop tôt, des vulpins lèvent à nouveau.



Glyphosate épandu depuis 1 semaine



Ce désherbage total a été réalisé trop tôt, des vulpins lèvent à nouveau.



Tapis de vulpins avant semis



Tapis de luzerne après récolte de tournesol + luzerne



Repousses de maïs avant semis



Repousses de tournesol avant semis



GESTION DE L'INTERCULTURE SANS HERBICIDES

Quels outils pour détruire les levées de graminées ? *Voir bulletin Agrosône N° 30.*

En cas de destruction des adventices avec des outils de travail du sol, attendre un bon ressuyage des parcelles.

GESTION DE L'INTERCULTURE AVEC HERBICIDES

L'utilisation du **glyphosate** en interculture reste **autorisée sur les parcelles sans labour** entre les deux cultures, avec une dose limitée à **1 080 g/ha/an** (soit 3 l/ha/an pour un produit dosé à 360g de matière active). Cette limite s'applique à l'année civile.

L'utilisation du glyphosate **est interdite si labour** avant l'implantation des céréales.

Positionner le traitement glyphosate au plus près du semis, pour détruire un maximum d'adventices levées, pour limiter le nombre de passages et ne pas dépasser la dose max autorisée de 1080 g / ha.

Pour détruire des graminées annuelles ou des repousses de céréales, un délai de 24h suffit avant semis ou utilisation d'outil de travail du sol.



BLE

Quelques parcelles sont déjà semées.
Attendre un bon ressuyage des parcelles avant de semer.

Blé semé le 25/09



Blé semé sous couvert de luzerne puis broyage



Blé semé sous couvert de trèfle



Densité de semis

Si semis cette semaine, viser 250 à 300 grains en fonction des conditions de semis.

Voir bulletin Agrosaône N°31.

Réglementation herbicides : sols drainés et DVP (se référer au guide Cultures Automne)

Le dispositif végétalisé permanent (DVP)

Certains produits sont concernés par l'obligation de respect d'un Dispositif Végétalisé Permanent (DVP) pour réduire les transferts des produits phytosanitaires par ruissellement vers les points d'eau.

Des phrases appelées « Spe » figure sur les étiquettes des produits pour préciser ces contraintes de ZNT et DVP. Par exemple : « Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau » signifie une ZNT de 5 m. « Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau. » signifie un DVP de 5 m et une ZNT de 20 m englobant le DVP.

A la différence de la ZNT, le DVP n'est pas réductible. Un produit avec un DVP de 20 m par rapport à un point d'eau ne pourra pas être appliqué à moins de 20 m du cours d'eau et un dispositif enherbé de 15 m doit être ajouté aux 5 m déjà obligatoires en bordure de cours d'eau. (ex : ELUMIS, LAUREAT, MAMUT...)

Réglementation de quelques herbicides utilisables sur blé et / ou orge

Produits sans restriction drainage et DVP	DVP 5m obligatoire	DVP de 20m obligatoire	Buses antidérive obligatoires	Produits interdits sur sol drainé	Produits interdits sur sol drainé > 45% argile
CELTIC	COMPIL	CARMINA MAX	ROXY MINARIX DEFI	BATTLE DELTA FUGA DELTA	ABAK
FOSBURI	GYGA	CODIX	DAIKO	CARMINA MAX	ARCHIPEL DUO
LEVTO	PRIMUS	CONSTEL		CONSTEL avant 2 feuilles (autorisé après 2 feuilles hors période de drains coulants)	ATLANTIS PRO
OCTOGON		GLOSSET 600		Produits à base de chlortoluron	CONSTEL
PROWL		MAMUT		KALENKO (avant 1 talle en période de drainage)	GYGA
ROXY MINARIX DEFI		MATENO		MATENO	OTHELLO
TROOPER		MERKUR		MERKUR	PRIMUS
		PONTOS		PONTOS	
		SUNFIRE - ENDERIX		SUNFIRE - ENDERIX	
		TRINITY		TRINITY	

Désherbage blé

Programmes désherbage blé, Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Voir bulletin Agrosaône N°31.

⚠ Attention l'utilisation des produits à base de prosulfocarbe est réglementée.

Conditions d'utilisation obligatoires ! :

- Appliquer spécialité à base de prosulfocarbe avec des buses anti-dérive
- Etre à plus de 1 km d'une culture non-cible.

Les cultures non cibles concernées par les applications de prosulfocarbe sur céréales à l'automne sont les suivantes :

- Cultures fruitières : pommes, poires
- Cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses et aneth
- Cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym et bourgeons de cassis
- Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir et sauge officinale
- Autres cultures : sarrasin, quinoa et chia

Vous pouvez visualiser sur ce site, <http://www.syngenta.fr/quali-cible>, si votre parcelle est proche d'une culture non cible.

En cas de fortes infestations de Ray grass et vulpins Programmes Arvalis

Sur ray-grass

Proposition de programme « double automne » contre les ray-grass sur blé tendre

Situation type / Bou. dominante	Traitement autonome						
	présents	prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F.	fin oct - nov.	sol drainé
Programme renforcé à l'automne : forte infestation et émergence de Ray Grass résistants (FOPIDEN et ALS)	Defli 3i + Compil 0.2i	CTU 1800 g	101	102	103	104	105
	Trooper 2.5i (+Compil 0.2i)	Defli 3i + Beflex 0.35i	106	107	108	109	110
	Defli 2.5i + CTU 1250g	Fosburi 0.6i	111	112	113	114	115
	Chlorokuron 1800g	Fosburi 0.5i + Defli 2.5i	116	117	118	119	120
	Mateno 2i	Defli 3i (+ Beflex 0.35i)	121	122	123	124	125
	Bette Delta 0.6i	Defli 3i + Beflex 0.35i	126	127	128	129	130
	Defli 2.5i + Trinity 2i	Pontos 11	131	132	133	134	135
	Defli 2i + Codix 2i	Pontos 11	136	137	138	139	140
	Defli 4i	Fosburi 0.6i	141	142	143	144	145
		ou Fosburi 0.5i + CTU 1800g	146	147	148	149	150
	Defli 3i + Codix 1.5i	Pontos 0.75i + CTU 1500 g	151	152	153	154	155

Sur vulpins

Figure 5 : Proposition de programme « double automne »

Programme renforcé à l'automne : forte infestation et émergence de Vulpin résistant (FOPIDEN et ALS)	Defli 3i	Fosburi 0.6i	156
	Defli 2i + Cetic 2i	Fosburi 0.6i (+ Daiko 2.25i)	157
	Mateno 2i	CTU 1800 g	158
	Mateno 2i	Defli 3i	159
	Trooper 2.5i + Compil 0.2i	Defli 3 + Beflex 0.35	160
	Defli 2i + Flight 3i	Fosburi 0.6i (+CTU 1500 g)	161
	Defli 2.5 + Trinity 2i	Pontos 11	162
	Defli 2i + Codix 2i	Pontos 11	163
	Defli 2i + Codix 2i	Pontos 0.75i + CTU 1500 g	164
	Defli 2i + Codix 2i	Pontos 0.75i + Daiko 2.5i	165
			166
			167

Limaces

Surveillez les limaces.

Grains grignotés par des limaces grises





ORGE

Semis

Quelques parcelles ont été semées.

Orge semée le 25/09



Variétés Orge et dates de semis

**Attention aux repousses de blé sur semis très précoces ! L'orge a tout de même une certaine capacité à étouffer le blé.
Orges fourragères : semer uniquement des variétés résistantes à la JNO !**

*Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté
Voir bulletin Agrosaône N°31.*

Densité de semis

Si semis cette semaine, viser 300 à 350 grains en fonction des conditions de semis.

Voir bulletin Agrosaône N°31.

Désherbage orge

***Programmes désherbage blé, extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté
Voir bulletin Agrosaône N°31.***



TRITICALE

Variétés - date de semis - densité

Si semis cette semaine, viser 200 à 250 grains en fonction des conditions de semis.

Voir bulletin Agrosaône N°31.

Désherbage triticale

Voir bulletin Agrosaône N°31.



Avoine

Si semis cette semaine, viser 300 grains.

Voir bulletin Agrosaône N°31.

Désherbage = aucun anti-graminée homologué sur avoine



Seigle

Seigle grain semé à la mi-septembre – 3f



Si semis cette semaine, viser 200 grains/m².

Voir bulletin Agrosaône N°31.



ORGE DE PRINTEMPS SEMEE à l'AUTOMNE

Semis

Semer à partir du 20 octobre et jusqu'au 15 novembre environ. Semer épais aux alentours des 400 grains / m².

Voir bulletin Agrosaône N°31.



LIN d'Hiver

Désherbage

Les graminées lèvent massivement !

Les **anti graminées foliaires** ne sont en général pas conseillés à l'automne car ils sensibilisent la culture au gel. Cependant, en cas de forte infestation, un désherbage de ces graminées semble incontournable pour sauver la culture ! Les efficacités seront médiocres si les graminées sont résistantes.

En cas de forte infestation en graminées : intervenir avec un anti graminée foliaire (AGF)
Si traitement avec AGF, ne pas ajouter d'antidicot

En cas de faible infestation : attendre le printemps pour appliquer un anti graminée foliaire

Anti dicotylédones à l'automne

- ALLIE SX est autorisé à 15 g/ha sur lin > 5 cm
- FOX est autorisé à 1 l/ha sur lin > 5 cm et 50 jours après le semis



POIS d'HIVER

Le pois peut être semé en remplacement de colza désherbé avec [Colzor trio](#) ou [Axter](#) sans retoucher le sol. Ne pas semer de pois si le colza a été désherbé avec [Mozzar](#) ou [lelo](#).

Semis

Semer à partir du 20/10 entre 80 et 120 grains / m².

Voir bulletin Agrosaône N°31.

Désherbage

Voir bulletin Agrosaône N°31.



FEVEROLE d'Hiver

La féverole peut être semée en remplacement de colza désherbé avec [Colzor trio](#) ou [Axter](#) sans retoucher le sol. Ne pas semer de féverole si le colza a été désherbé avec [Mozzar](#) ou [Ielo](#).

Semis

Semer à partir du 20/10 aux alentours de 30 grains / m².

Voir bulletin Agrosaône N°31.

Désherbage

Voir bulletin Agrosaône N°31.



Cultures dérobées

Dates de récolte

Beau tournesol semé après récolte d'orge hiver fin juin

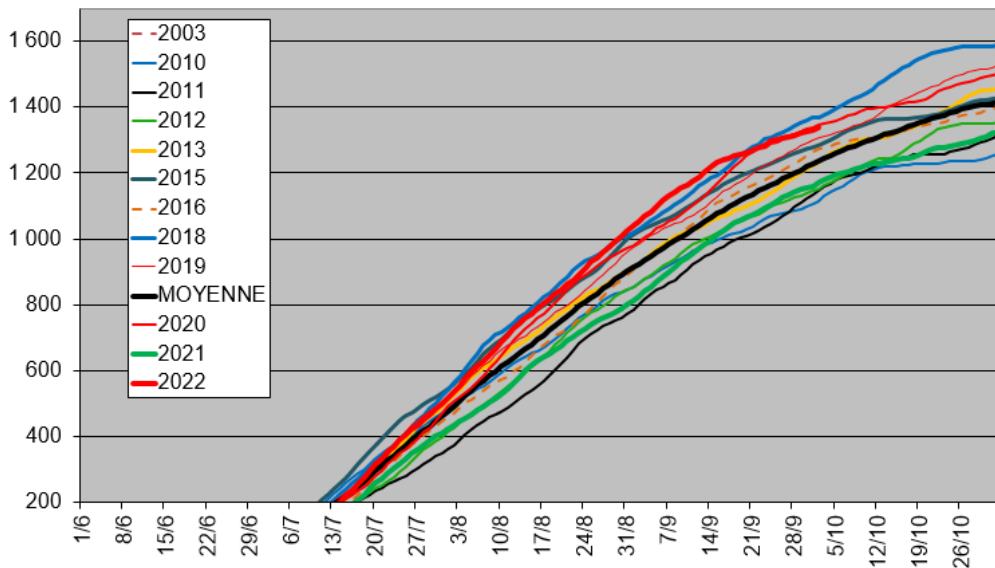


Simulation au 03/10/2022

Le mois de septembre est plutôt frais.

Pour produire un tournesol précoce, un soja précoce ou maïs ensilage à petit indice semés au 1^{er} juillet, il faut environ 1500 °C base 6. Ce cumul de températures devrait être finalement atteint aux alentours du 01/11 au lieu du 15/10 simulé fin août.

Somme des températures base 6-30 calculées depuis le 1^{er} juillet
(données Météo France)
Station CHARGEY LES GRAY





COUVERTS, CIVE, Luzerne , trèfle, foin

Couverts

Depuis le retour des pluies, les couverts poussent et commencent à couvrir les sols.

*Couvert semé le 20/07 étouffé par les repousses d'orge.
Un second couvert sera semé.*



Couvert de tournesol, vesce, radis...



Couvert semé mi-aout.



*Couvert semé mi-aout envahi par les ray-grass
En système ACS, une destruction chimique des ray-grass à l'automne procurera certainement de meilleures efficacités qu'une destruction au printemps*



Les trèfles incarnat fleurissent – semis fin juillet



Les moutardes d'abyssinie fleurissent



Les phacélies fleurissent



Les traces de roues de la moisson bat (récolte du colza R21) sont visibles dans le couvert de sorgho



Réglementation couverts :

- Les SIE semées au 6/08 peuvent être détruites au 1^{er} octobre.
Si dérogation elles doivent être en place 8 semaines.
- Les intercultures longues doivent être maintenues au moins 2 mois.
Si semis avant le 15 août, destruction au 15/10 possible.
Si semis après 15/08, elles doivent être conservées 2 mois

Luzerne

Ne plus semer de luzernes.

*Luzerne de 3 ans – un blé sera semé en 2023.
L'idéal sera de ne pas labourer pour conserver la structure et la porosité verticale de la parcelle.
En conservant la luzerne des coupes pourront être réalisées durant les intercultures.*



*Luzerne de 3 ans avec levée de graminées. Les graminées n'ont pas trop gêné la luzerne pendant les 3 ans de récolte.
Cependant un nettoyage au Kerb pourra être réalisé avant de la remplacer par une céréale en 2023.*



Luzerne semée derrière orge hiver fin juin 2022 – implantation réussie !





Les semis ont commencé.

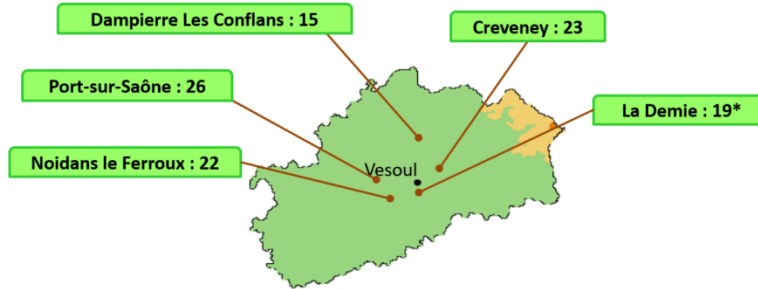
Semis de méteil dans un couvert de trèfle luzerne implanté avec le colza R22



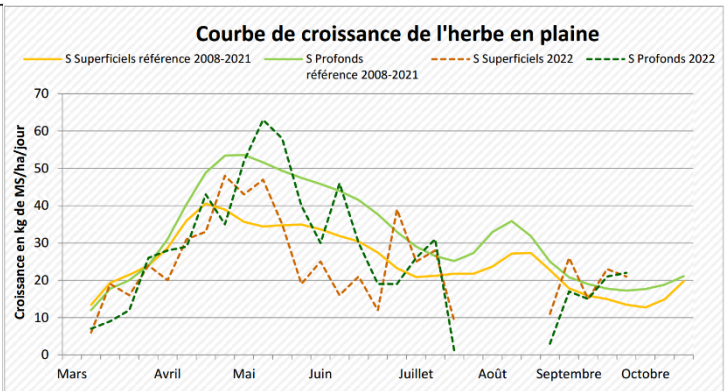
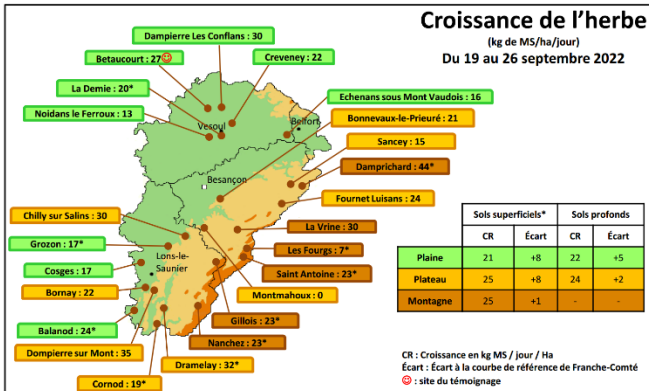


Le coin de l'herbe

Croissance du 26 sept au 3 oct 2022
en kg MS / jour / ha
*croissance sur sol superficiel



Météo de l'herbe de la semaine dernière :



En traits pleins, les moyennes sur les prairies de plaine de Franche-Comté. En pointillés les valeurs 2022.

Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté !

Retrouvez le **26^{ème} épisode** sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine Tiffany Deguin est dans le Doubs pour nous parler de pâturage mixte entre des vaches laitières et des chevaux comtois !

Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

Radio "Prairies"
La radio qui vous parle d'herbe !
Saison 2

Logo: **Groupe Herbe** Franche-Comté

Text: **Votre rendez-vous herb'domadaire !**

Logos: **REGIONS Bourgogne-Franche-Comté**, **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**



QUELLES ESPÈCES FOURRAGÈRES D'ÉTÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

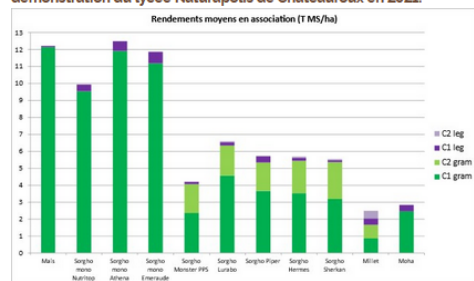
30 septembre 2022

Depuis maintenant 4 ans, les cultures fourragères d'été sont étudiées sur la Ferme Expérimentale des Bordes, située à Jeu-les-Bois dans l'Indre. Avec une première approche de comparaison en bandes de différentes espèces et associations graminées – légumineuses en 2019/2020, des plateformes d'acquisition ont permis de creuser le sujet en 2021. Retour en vidéo sur la visite d'essai organisée sur site le 8 juillet dernier.

Lors des premières observations menées en 2019 et 2020 sur un essai de démonstration en bandes sans répétition, les légumineuses en association n'ont pas montré leur intérêt durant l'été car elles participent peu au rendement. Par conséquent, elles ne permettent pas d'augmenter significativement la valeur alimentaire (en % de matière azotée totale) du fourrage. En revanche, les graminées adaptées à cette période permettent, dans la plupart des cas, de pallier un manque de fourrage en période estivale.

Depuis 2021, le projet CAP PROTEINES étudie ce type d'associations sur des plateformes « de démonstration » mises en place pour partie dans des lycées agricoles, et notamment le lycée Naturapolis de Châteauroux. Lors des deux dernières campagnes, la faible proportion des légumineuses dans le rendement limite leur intérêt (figure 1).

Figure 1 : Rendements moyens des associations (en t MS/ha) de la plateforme de démonstration du lycée Naturapolis de Châteauroux en 2021.



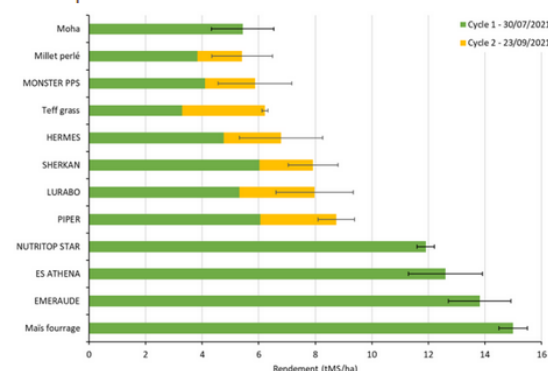
Chaque barre d'histogramme correspond à la moyenne des rendements, en vert, de la graminée en question dans les associations (en vert) et, en violet, des légumineuses associées.

Parmi les multicultures, les sorghos s'en sortent mieux

Par ailleurs, toujours dans le cadre du projet CAP PROTEINES, les espèces monocoups (récolte une seule fois) et multicultures (récolte plusieurs fois) ont été testées sur des plateformes d'acquisition depuis 2021. Il s'agissait d'étudier des espèces de graminées adaptées au stockage (maïs et sorghos monocoups récoltés en ensilage) et d'autres qui sont valorisables à la fois en pâturage et en stockage (sorghos multicultures, millet perlé, moha et teff grass).

Sur ces plateformes d'acquisition, le suivi est très poussé tout au long du premier cycle d'exploitation (du semis à la première récolte) et du deuxième cycle d'exploitation (de la première à la deuxième récolte) pour les espèces multicultures. Ce suivi au cours du cycle permet d'obtenir une cinétique de l'évolution des valeurs alimentaires du fourrage. Comme lors des premières observations de 2019 et 2020, c'est le sorgho multicultures non BMR PIPER qui semble le plus intéressant, ainsi que l'hybride non BMR LURABO (figure 2).

Figure 2 : Rendement par espèces sur l'année 2021 de la plateforme d'acquisition de la Ferme Expérimentale des Bordes.



Les barres d'erreur représentent l'écart type résiduel du tonnage récolté sur l'année (C1 - C2 pour les multicultures). Récolte du maïs ensilage le 13/09/2021.

VIDEO ([cliquez](#))



Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

